VIVRE ENSEMBLE

DOSSIER SPÉCIAL MÉDIA

INTERDICTION DE VOYAGER, « CRISE MIGRATOIRE »

BULLETIN DE LA LIAISON POUR LA DÉFENSE DU DROIT D'ASILE

VE 174 / octobre 2019

SOMMAIRE

ÉDITORIAL – *Sophie Malka* 1
Interdiction de voyager ? De l'acharnement gratuit

FACT-CHECKING – *Giada de Coulon et Sophie Malka* 3
Voyages de Kurdes en Syrie : Photo mensongère, accusations d'imposture infondées

MÉDIAS – *Christoph Keller* 5
Le choix des mots

« CRISE MIGRATOIRE » – *Giada de Coulon* 7
Du régime de vérité au mot clé

CHRONIQUE MONDE – *Alexis Thiry* 10
L'Algérie (II)
De la terre d'accueil à la fermeture des frontières

CHRONIQUE SUISSE EUROPE 14

RÉCIT – *Marie-Laure Bonard* 16
À Bruxelles, à la rencontre de jeunes Érythréens ayant fui une Suisse inhospitalière

OPINION – *François Pilet* 19
Médecins pour la bonne conscience ?

TÉMOIGNAGE – *Résident d'un centre fédéral* 22
« Ici, les gens souffrent de problèmes psychologiques, de manque de sommeil et de mauvaise alimentation »

LIVRE – *Nicole Andreetta* 24
Les ambiguïtés du régime d'aide d'urgence

POST-14 JUIN 26
L'apport des femmes migrantes à la grève féministe

EN BREF 23, 28

ABONNEMENTS ET DONS 20 frs/an pour 5 numéros

CCP 12-9584-1 - IBAN CH 3809 00000 01200 95841

ÉDITORIAL

INTERDICTION DE VOYAGER ? DE L'ACHARNEMENT GRATUIT

« La question des voyages abusifs de réfugiés reconnus dans leur pays d'origine ou de provenance est régulièrement soulevée dans des interventions parlementaires (cf. motions 15.3803 et 15.3844) et dans la presse. Conscient de ce problème, le Conseil fédéral entend proposer des mesures efficaces pour lutter contre les abus. » Conseil fédéral, mars 2018

Ce sont donc les interventions parlementaires et les médias qui ont poussé le Conseil fédéral à proposer des modifications de la législation, adoptées par les Chambres fédérales en décembre passé. Celles-ci prévoient, entres autres durcissements, l'interdiction faite aux réfugiés reconnus de voyager dans des pays limitrophes de leur pays d'origine et des mesures pour évaluer l'ampleur de présumés « abus ».

Dans son rapport explicatif, le Conseil fédéral indique pourtant un pourcentage minime de réfugiés reconnus vivant en Suisse qui se sont vus retirer la qualité de réfugié en 2015 et 2016 au motif qu'ils se sont rendus dans leur pays d'origine. Mais il ajoute: « Ce taux relativement faible montre qu'il est nécessaire d'adopter des mesures supplémentaires en vue de déceler et prouver les abus dans ce domaine. » Une justification pour le moins spécieuse, d'autant plus lorsque l'on sait que ce chiffre inclut des personnes qui ont sciemment et ouvertement renoncé à leur statut de réfugié pour pouvoir retourner dans leur pays, par exemple suite à une pacification ou un changement de régime. À l'instar de celles et ceux ayant fui les guerres des Balkans. On est loin de l'abusif. Mais passons.

Avant même l'entrée en vigueur de ces modifications (prévue en 2020), ou d'avoir « prouvé » qu'il y a vraiment abus et ce à une échelle suffisamment large pour justifier de nouvelles mesures, le Conseil fédéral en rajoute une couche. Le 21 août, il dépose un nouveau projet de loi, ciblant toujours les réfugiés reconnus, mais aussi les personnes titulaires d'une admission provisoire. À ces dernières, il interdit désormais tout voyage hors de Suisse sauf cas de force majeure sous peine de sanction. Avec quelle justification ? *« La problématique des voyages abusifs accomplis par des réfugiés reconnus dans leur pays d'origine a été abordée à maintes reprises dans le cadre d'interventions parlementaires (cf. motions 15.3803 et 15.3844) et dans les médias. »* Conseil fédéral, août 2019

Un copié-collé, donc, qui prend le prétexte des deux mêmes interventions parlementaires citées, opportunément déposées en septembre 2015 en pleine « crise » dite « migratoire » (p. 7) pour restreindre les droits des concernés.

À l'époque le Conseil fédéral les avait rejetées, les jugeant « disproportionnées » et « superflues », basées sur des « présomptions ». De même, il choisit d'écouter les médias à l'affût du scoop « dévoilant » les voyages de certains Erythréens, plutôt que de se fier aux articles de fonds vérifiant et démontant l'information[1]. (lire aussi p. 3)

Résultat, des mesures punitives collectives dont on peine à comprendre l'intérêt pour la Suisse. Qu'apporte l'interdiction faite aux personnes titulaires d'une admission provisoire de voyager en Europe, notamment pour rendre visite à un frère, un parent, résidant en France ou en Allemagne, parce que les aléas du système Dublin les y auront bloqués ? Quel intérêt d'empêcher

1 Swissinfo, « Polémique en Suisse. Ce qui se cache derrière les voyages présumés des Erythréens à la maison », Stephania Summermatter, 10 juin 2016

un enfant scolarisé de participer à un voyage scolaire ou à une compétition sportive dans un pays voisin ? Les critères déjà très restrictifs (3 ans de séjour en Suisse et uniquement en cas d'indépendance financière) enferment quasi-totalement cette population intramuros. Alors que dans l'Union européenne, les bénéficiaires d'une protection subsidiaire peuvent voyager dans l'espace Schengen sans restriction…

Doit-on rappeler que la majorité des personnes titulaires d'une « admission provisoire » viennent de pays en guerre ou en proie à des violences telles que leur retour mettrait leur vie en danger, aux premiers rangs desquels les Syriens, les Afghans, les Érythréens, les Somaliens ?

Ce nouveau projet, en consultation jusqu'au 22 novembre 2019, reste au final sur la ligne politique schizophrénique menée depuis plusieurs années à l'égard des titulaires du permis F. D'un côté dictée par un principe de réalité, à savoir l'intérêt d'intégrer une population dont le séjour n'a de « provisoire » que le nom: 45 % des personnes vivent en Suisse depuis plus de 7 ans et les obstacles législatifs dressés à leur présence en Suisse freinent leur insertion sur le marché du travail. Ainsi, l'assouplissement qui leur donnerait le droit de changer de canton n'est qu'un pansement pour pallier, sans résoudre, ces obstacles.

De l'autre côté, on assiste à un acharnement idéologique à réduire les droits de ces exilé-e-s, à leur faire bien sentir que leur présence parmi nous n'est que fugace. Simple exemple: l'appellation « admission provisoire », clairement identifiée par les employeurs comme un obstacle en soi à l'embauche; le Conseil fédéral refuse d'entrer en matière sur un changement de nom. Les attaques réitérées au Parlement et dans la presse n'y sont visiblement pas étrangères.

SOPHIE MALKA

FACT-CHECKING

VOYAGES DE KURDES EN SYRIE. PHOTO MENSONGÈRE, ACCUSATIONS D'IMPOSTURE INFONDÉES

Le Matin Dimanche

Des réfugiés kurdes passent leurs vacances en Syrie

SonntagsZeitung

Asylanten verbringen Ferien in Syrien

SonntagsZeitung

L'article a fait le tour des titres de Tamedia, en Suisse romande et en Suisse alémanique début septembre. Mais la photo était mensongère et préjudiciable, l'accusation d'imposture sur les motifs d'asile sans fondement et le propos incriminait toute une communauté. Retour sur une fausse information dévoilée par le Comptoir des médias.

« Des réfugiés kurdes passent leurs vacances en Syrie », titrait Le Matin Dimanche du 1er septembre 2019. En accroche: « ABUS – Plusieurs Kurdes habitant en Suisse romande rendent régulièrement visite à leur parenté en Syrie. Ils ne sont réfugiés que sur le papier ». La version allemande sur certains sites est plus dénonciatrice : « Asylanten verbringen Ferien in Syrien » (*SonntagsZeitung*, 01.09.19). Péjorative, l'appellation « Asylanten » est apparue lors de violentes campagnes anti-réfugiés de l'UDC et dans la presse de boulevard à l'encontre des déplacés des Balkans dans les années 1990…

Les deux versions ont largement été diffusées dans les titres de Tamedia.

L'article avait de quoi interpeller le *Comptoir des médias*. Au cœur de l'actualité politique, le voyage proscrit de réfugiés et personnes admises provisoirement dans les pays d'origine fait l'objet d'un durcissement de la loi, dont la justification se trouve justement être des dénonciations dans les médias (voir éditorial). La titraille laisse croire à une pratique fréquente au sein d'une communauté. Dans son papier, l'auteur s'appuie sur le cas d'une personne, à partir duquel il extrapole à « plusieurs Kurdes ». Il les accuse d'avoir « abusé » de la Suisse – « Ils ne sont réfugiés que sur le papier » –, qualifiant le réfugié en question d' « imposteur », activant le fameux préjugé de « faux réfugiés ». Surtout, l'article original en allemand appuie sa démonstration par une photo, présentée et légendée comme preuve de la présence en Syrie du réfugié kurde dénoncé dans l'article. Or, nous avons rapidement pu identifier que ladite photo n'a pas été prise en Syrie, mais à Genève, à la Salle des fêtes de Carouge ! Y figurent cinq personnes. Deux d'entre-elles ont les yeux cachés d'un bandeau noir – dont, selon la légende, le réfugié dénoncé – les autres figurant à visage découvert. Mais toutes sont potentiellement identifiables.

Intervention du Comptoir des médias

L'intervention du Comptoir auprès de la cellule d'enquête de Tamedia a d'abord porté sur le caractère trompeur de la légende, et des risques qu'elle fait courir aux personnes sur la photo[1]: le retrait de leur statut de réfugié par les autorités suisses, si celles-ci croient qu'elles se sont rendues dans leur pays d'origine sans une autorisation expresse comme le prévoit la loi. Ne sachant qui elles sont et quel est leur statut en Suisse, la mise en danger est claire. Tamedia, mal à l'aise, a publié un erratum concernant la légende, précisant que le cliché est effectivement localisé en Suisse.

Reste que le fait que cette photo – largement diffusée sur les versions en

ligne des journaux de Tamedia – ait ainsi été légendée ne peut être dissociée du contenu de l'article. En effet, dans la traduction française, l'auteur estimait que « dans le cas de Jindar D., on a accordé l'asile à un imposteur. Pour preuve, sa présence à des fiançailles et à son propre mariage à Quamichli. » En allemand, la « preuve » était supposée être la photo légendée[2]. Ce qui nous amène à légitimement questionner la fiabilité de la source du journaliste – celui ou celle qui lui a fourni cette photo en la désignant comme étant située en Syrie – et à nous demander si ladite source n'était pas animée par une volonté de nuire. Cela interroge en tous cas sérieusement sur la véracité des éléments de dénonciation véhiculés par l'article.

De plus, même si l'homme en question était allé en Syrie aujourd'hui, cela ne veut pas dire qu'il a obtenu l'asile sans motif de persécution et en trompant les autorités, comme l'accuse le journaliste. L'acte de voyager dans le pays d'origine est certes illégal : la sanction prévue est le retrait du statut de réfugié. Mais le qualifier d'« imposteur » (ce qui par extension serait le cas des « réfugiés Kurdes de Romandie » qui « ne sont réfugiés que sur le papier ») témoigne, au mieux, d'une méconnaissance de la procédure de détermination du statut de réfugié. L'obtention d'une protection par la Suisse relève d'un procédé de vérification des allégations, demandant des preuves de persécution que l'homme a certainement pu fournir lorsque l'on connaît les exactions dont ont pâti pendant longtemps les Kurdes de Syrie de la part du régime en place. L'homme avait obtenu l'asile avant la guerre en Syrie de 2011.

Aujourd'hui, la donne a changé. Une guerre civile a déconstruit les alliances passées, et la région du Nord-est du pays sous le contrôle des forces kurdes bénéficie d'un calme apparent. Le réfugié concerné étant, selon le journaliste, établi en Suisse, ce qui témoigne de sa bonne intégration, de son indépendance financière et même de sa contribution à son pays d'adoption, il aurait le droit, de lui-même, comme le font de nombreux réfugiés, de demander la révocation de son statut pour ensuite avoir le droit de voyager dans son pays d'origine en toute légalité, notamment pour rendre visite à sa famille. On peut donc lui reprocher une faute de bon sens et d'anticipation. Mais pas l'imposture, en lui prêtant de mauvaises intentions, comme le fait l'article dont la portée, sur les personnes concernées, sur la vie politique suisse, dans les réseaux sociaux, est loin d'être anodine. Raison pour laquelle nous avons estimé important d'en rectifier les faits publiquement.

GIADA DE COULON ET SOPHIE MALKA

Le Comptoir des médias est une action de Vivre Ensemble pour favoriser une information factuelle, rigoureuse et équilibrée sur l'asile et les migrations.

Pour en savoir plus et nous soutenir: asile.ch/comptoir-des-medias

1 *Le Mémo[ts] à l'intention des journalistes pour parler d'asile et de migration* rappelle les risques – et la responsabilité qui en découle – pour les médias de rendre public et identifiable une personne concernée, sur sa procédure, sur sa sécurité en Suisse et celle de sa famille dans son pays d'origine.

2 « Les photos le montrent dans une ambiance de fête à des fiançailles et à son propre mariage à Qamichli » (i « Fotos zeigen ihn in Festlaune bei einer Verlobungsfeier und bei seinen eigenen Hochzeit in Qamichli », trad. libre)

MÉDIAS

PASSEUR, TOURISME DE LA CRIMINALITÉ, AFFLUX DE RÉFUGIÉS

LE CHOIX DES MOTS

© Jeanne Menjoulet

L'expression verbale est une arme tranchante, surtout si elle est dirigée contre des minorités. Et particulièrement s'il en va de personnes ayant besoin de protection. De nos jours, comme le confirment les recherches, beaucoup de gens lisent *on line* à peine le titre ou le chapeau d'un article. Ce qui reste ensuite, ce sont les expressions clés comme « augmentation des entrées illégales » ou « encore des réfugiés noyés ».

Cela fait longtemps que des études scientifiques montrent à quel point l'utilisation de mots peut influencer les opinions; personne ne le sait mieux que les nouveaux partis de droite qui marquent le discours politique depuis un certain temps. La répétition d'expressions comme « tourisme de la criminalité » ou « afflux de réfugiés » cherche clairement à représenter les migrantes et les migrants comme une menace, comme un groupe informe qui veut « nous » prendre quelque chose.

Le discours de la droite se glisse dans les médias parce qu'il anime des ressentiments et des angoisses profondes. Nous le voyons précisément dans le contexte toujours aussi dramatique des naufrages en Méditerranée lorsque, dans les colonnes des journaux, ceux-ci remettent carrément en question le droit d'êtres humains à la vie et à la survie. Il est aussi frappant qu'un journal comme la NZZ écrive qu'avec son action de sauvetage, Carola Rackete, capitaine du « Sea Watch 3 », se serait implicitement rendue « partenaire des passeurs libyens ». Beatrix von Storch, vice-présidente de l'AfD, s'était

exprimée presque dans les mêmes termes en qualifiant Carola Rackete de « complice des passeurs ».

Accuser quelqu'un de « passeur » est aujourd'hui un bon exemple de mot qui tue.

Le mot déclenche les furies des réactions dans les colonnes de commentaires. On y trouve évoquée en bloc l'image de cupides individus agissant dans l'ombre (il y en a sans doute *aussi*) et il y est suggéré qu'il existe des organisations qui racolent voire houspillent les personnes dans leur fuite. Ces dernières se font passer pour des victimes passives qui se laissent entraîner apparemment sans le vouloir à travers déserts et mers; cela alimente l'image d'une menace à la fois grande, informe et incontrôlable. Et, du coup, il n'est plus fait de différences entre les individus et organisations qui font passer les frontières à des personnes et ceux qui les exploitent.

Cependant, c'est manquer la bonne cible que de prétendre qu'avec de telles « finesses » de langage, on aboutit à un « politiquement correct » insensé étant donné que, dans les comptes rendus de presse aussi, il est bel et bien requis « de dire quels sont les faits ». Le choix minutieux et réfléchi des mots est la tâche la plus fondamentale du journalisme: décrire avec exactitude ce qui est. Et cela fait une différence de parler de « réfugiés économiques » plutôt que d'« exilés » ou de « migrants », ou d'entrées « illégales » au lieu d' « irrégulières »; et il serait encore préférable, dans chaque compte rendu ou article, de donner un nom, une origine, un but et une histoire aux personnes et groupes dont il est question.

Tout comme tel devrait aussi être le cas au sujet d'autres personnes et groupes.

CHRISTOPH KELLER
***Ancien chef de rédaction à SRF2 Kultur, Cofondateur de podcastlab.ch et auteur**

Article publié dans le bulletin de *Solidarité sans frontières* n° 3, septembre 2019.

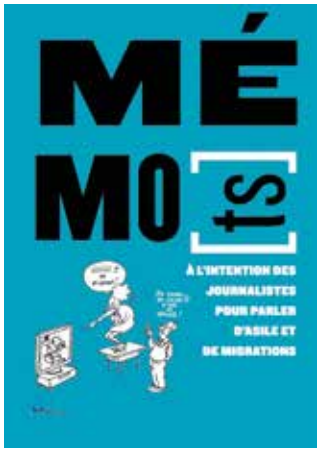

Le 19 septembre 2019, dans le cadre du lancement par Solidarité sans frontières et Vivre Ensemble du *Stichwort ASYL – Hinweise für JournalistInnen*, adaptation allemande du *Mémo[ts] à l'intention des journalistes pour parler d'asile et de migration*, Christoph Keller a co-animé avec Amanda Ioset un atelier intitulé « Statistiques et discours officiels – Discours neutre ? » élaboré en collaboration avec Vivre Ensemble.

« CRISE MIGRATOIRE ». DU RÉGIME DE VÉRITÉ AU MOT-CLÉ

Automne 2015, politiciennes, politiciens et médias ont recours au terme « crise migratoire » pour désigner l'augmentation d'arrivées de personnes en quête de refuge sur les côtes nord de la mer Méditerranée. L'expression s'installe progressivement dans le langage commun comme une évidence. Mais le mot « crise » fait peur. Il évoque la perte de contrôle, les arrivées trop nombreuses pour être maitrisées. À l'époque déjà cette utilisation s'avérait trompeuse, car ce que les chiffres signifiaient surtout était un manque de solidarité et de mauvais choix de politique migratoire de la part des pays de l'UE. Or, aujourd'hui, alors que le nombre des arrivées de personnes venues chercher refuge en Europe a drastiquement baissé depuis 2015, l'expression « crise migratoire » occupe toujours une place de choix dans les médias. Et la peur qu'elle contribue à alimenter pourrait, on le sait, se ressentir dans les urnes en octobre.

En 2015, corps politique et médias ont eu recours de manière extensive à l'expression « crise migratoire » pour désigner l'augmentation dite « inédite » du nombre d'arrivées de personnes venues chercher refuge en Europe. Images et chiffres venaient renforcer le sentiment de foule immense, engendrée par des goulots d'étranglement à certaines frontières, une gestion chaotique et un bras de fer politique à l'échelle européenne. Dans les médias comme à Bruxelles, peu nombreuses ont été les voix qui ont porté un regard historique ou structurel pour expliquer le phénomène. Celles qui se sont élevées ont dénoncé le recours à cette expression alarmante – pour le public – et trompeuse, permettant la mise en place de mesures exceptionnelles et exceptionnellement contraires au respect des droits humains. Le Comptoir des médias avait ainsi proposé de parler d'une « crise de la gestion migratoire »[1], démontrant comment la réalité témoignait plutôt d'une crise politique et de l'accueil. Interrogée par le Temps en 2019, Louise Arbour, ancienne Haut-Commissaire aux droits de l'Homme des Nations Unies, le rappelait: « En Europe, on a parlé de crise migratoire avec 2 millions de réfugiés. Dans un ensemble qui représente 500 millions d'habitants, c'était une crise de gestion et non migratoire, une crise intraeuropéenne due à un manque de solidarité des États membres de l'UE. » (Louise Arbour, *Le Temps*, « Le repli nationaliste des démocraties est inquiétant », 1.06.2019).

Or, depuis 2017 les arrivées de personnes réfugiées en Europe n'ont cessé de baisser. Non pas en raison du recul des conflits dans le monde, mais notamment suite à la mise en place de politiques européennes d'externalisation des frontières sur la route des Balkans et en Afrique.

Les personnes décédées au cours de leur parcours migratoire, dans les geôles

libyennes ou dans la mer Méditerranée s'additionnent alors que les pays européens accueillent au compte-gouttes des personnes repêchées par des ONG criminalisées. Même pour les quelques rescapés, Eurostat évoque en 2018 un recul de la protection offerte par les États européens de près de 40 % par rapport à l'année précédente. Le nombre d'arrivées a baissé et les personnes parvenant en Europe peinent à rester. Pas de quoi voir vaciller notre place au soleil donc.

Pourtant, à la lecture de la presse romande la crise semble se poursuivre comme en 2015. Dans certains quotidiens, l'expression « crise migratoire » est toujours présente. Elle est même utilisée en mot-clé, dont la fonction est de problématiser en un clin d'œil le sujet de l'article: « Crise migratoire. L'Union tente d'éviter le naufrage » (*Le Courrier*, 29.06.2018); « Crise migratoire. De nombreux corps rejetés sur la plage à Djibouti » (*24Heures*, 30.01.2019); « Crise migratoire. Sept migrants se noient au large de Lesbos » (*20 Minutes*, 11.06.2019); « Crise migratoire. Paris prêt à accueillir 10 migrants du Sea Watch3 » (*TDG*, 29.06.2019).

Ces récents articles proviennent presque tous de dépêches de l'Agence Télégraphique Suisse (ATS). Contactée, l'agence nous précise que sa première utilisation comme mot-clé date du 04.09.2015. Or, s'il a beaucoup été employé dans leurs dépêches en 2015 et 2016, il est en net déclin depuis 2017, l'ATS ayant spécifiquement décidé d'y renoncer pour parler des événements actuels.

Aujourd'hui, certains quotidiens ont d'ailleurs choisi de s'en distancer en utilisant d'autres expressions comme frontières, migrations, migrants, statistiques. Sa permanence dans d'autres médias relève-t-elle alors d'un choix éditorial ? À l'interrogation du Comptoir des médias, portant sur cette utilisation que nous estimions abusive et anxiogène, un rédacteur en chef explique: « Crise migratoire est un terme désormais couramment utilisé dans les médias et non stigmatisant. » (31.01.2019). Le jugement est posé.

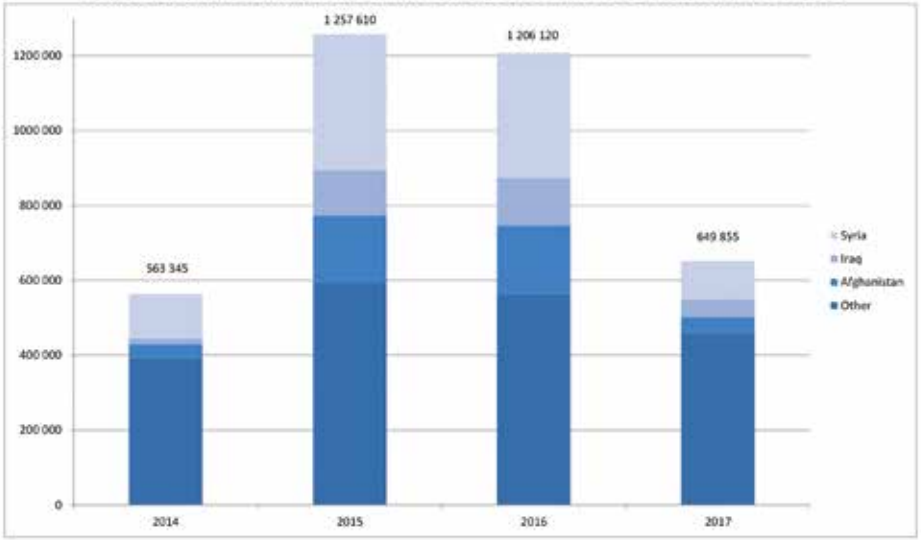

Nombre de primo-demandeurs d'asile enregistrés dans les États membres de l'UE. Source: Eurostat

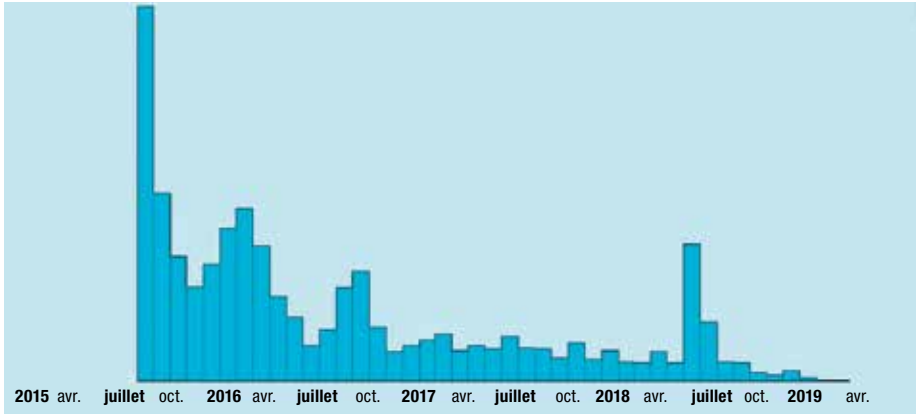

Crise migratoire par mois. Graphique envoyé par l'ATS pour démontrer leur utlisation du terme «crise migratoire en mot-clé

L'utilisation récurrente du mot-clé « crise migratoire » devrait dès lors inquiéter, justement parce qu'il est perçu par la profession comme « non stigmatisant » et que son usage s'étend et se normalise, quel qu'en soit l'impact sur le public. Dans les exemples cités ci-dessus, l'expression vise à décrire des arrivées de personnes migrantes en Europe, même en nombre minime. Elle a aussi été utilisée pour désigner les tensions à la frontière étasunienne et mexicaine ou au sujet de la situation politique récente au Venezuela. Que cherche-t-on alors à désigner ? Le déplacement conséquent de personnes fuyant une situation de crise ? Ou des tensions politiques aux frontières ? Les points communs restent ambigus.

La presse reproduit donc par automatisme ce mot-clé issu d'une rhétorique politicienne qui permet la mise en place de mesures exceptionnelles. Un journaliste en formation interrogeait le Comptoir des médias cet été sur la manière dont certaines expressions utilisées par certains partis ouvertement hostiles aux réfugiés se banalisent et entrent dans le discours des médias. Difficile d'en décrire la cause qui relève d'un mécanisme complexe. La conséquence par contre s'observe au quotidien: ce transfert crée l'illusion d'un « régime de vérité » qui départage le « vrai » du « faux », le « bon » du « mauvais ». Or, selon un article de Mazzochetti et Yzerbyt[2]: « Un régime de vérité est lié aux systèmes de pouvoir qui le produisent et sur lequel ils exercent ses effets ». C'est précisément l'impact de cette normalisation qu'il s'agit de ne pas minimiser. Décrypter les discours des tiers, mais aussi s'interroger sur ses propres pratiques est au cœur du travail des journalistes, celui que le Comptoir des médias cherche précisément à accompagner. Et pour éviter ce type de glissements sémantiques imprégnant progressivement l'ensemble de l'échiquier politique, les médias ont clairement un rôle important à jouer.

GIADA DE COULON
Pour le Comptoir des médias

1 Cristina Del Biaggio et Raphaël Rey (Comptoir des médias), « Crise migratoire ou crise des politiques migratoires », *Vivre Ensemble* n° 158, juin 2016.

2 Jacinthe Mazzocchetti et Vincent Yzerbyt, « Crise migratoire: le discours médiatique alimente-t-il la peur des migrants ? » *Société en changement*, mai 2019.

TERMINUS ALGERIE / Camille Millerand
Les images de cette chronique sont extraites de la série *Terminus Algérie*, débutée en janvier 2015, coréalisée avec Leïla Beratto. Elles relatent le quotidien d'un bâtiment de 2 étages situé à 30 km d'Alger. Trente personnes en migration y vivent. Ils surnomment ce lieu « Guantanamo ». Une micro-société avec ses histoires d'amour, ses conflits, son commerce, ses jeux d'argent, son bar, son système économique, et ses devoirs scolaires. À « Guantanamo », on survit dans une Algérie qui ne laisse que très peu de place à l'Africain. © www.camillemillerand.com

– Amnesty International, *Forcés à partir*, décembre 2018
– À écouter : Leïla Beratto, *Algérie : des migrants intégrés malgré tout dans l'économie, RFI*, 26.07.2018.
– Caroline Christinaz, *Des internautes font barrage contre une vague de racisme en Algérie, Le Temps*, 28.06.2017
– Comité pour l'élimination de la discrimination raciale, *Observations finales concernant le rapport de l'Algérie valant vingtième et vingt et unième rapports périodiques*, 21.12.2017, CERD/C/DZA/CO/20-21
– HCR, *Le HCR appelle à accéder aux réfugiés à la frontière entre l'Algérie et le Niger*, 3.01.2019
– Marco Wolter Sertan Sanderson, *Le Sahara, l'enfer pour les migrants expulsés d'Algérie, Info Migrants*, 19.04.2019.

ALGÉRIE (II)

DE LA TERRE D'ACCUEIL À LA FERMETURE DES FRONTIÈRES

DONNÉES SOCIO-DÉMOGRAPHIQUES À RETROUVER DANS LA CHRONIQUE PRÉCÉDENTE *L'ALGERIE À LA CROISÉE DES CHEMINS*, VE 173 / JUIN 2019

QUELQUES STATISTIQUES SUR LES PERSONNES RÉFUGIÉES EN ALGÉRIE

NOMBRE DE RESSORTISSANT·E·S SUBSAHARIEN·NE·S : ENTRE 100 000 À 150 000 (SOURCE : MSF)

NOMBRE DE RÉFUGIÉ·E·S EN PROVENANCE DES ZONES DE CONFLITS (DÉBUT 2019) : EN DÉBUT D'ANNÉE 2019, LES AUTORITÉS ONT AVANCÉ LE CHIFFRE DE 50 000 SYRIEN·NE·S ACCUEILLI·E·S SUR LE TERRITOIRE ALGÉRIEN. LE HCR AVANCE LE CHIFFRE PLUS PRUDENT DE 9 000 RÉFUGIÉ·E·S ENREGISTRÉ·E·S AYANT FUI DES ZONES DE CONFLIT.

NOMBRE D'EXPULSIONS AUX FRONTIÈRES SUD : 25 000 EN 2018 ; PLUS DE 5 000 DEPUIS LE 1ER JANVIER 2019

Au lendemain de l'indépendance en 1962, l'Algérie était décrite comme « une terre d'accueil et d'hospitalité ». Alger se targuait alors d'être la « Mecque des révolutionnaires » en accordant asile et protection aux opposant·e·s du monde entier, au gré de la diplomatie du Ministre des Affaires étrangères de l'époque, Abdelaziz Bouteflika. Que reste-t-il aujourd'hui de cet héritage ?

UN CADRE LÉGAL INADÉQUAT

Bien que l'Algérie ait ratifié la Convention relative au statut des réfugiés, le pays tarde à se doter d'un dispositif législatif encadrant le droit d'asile. En l'absence de procédure nationale, la détermination du statut de réfugié est assurée par le Haut-Commissariat des Nations unies pour les réfugiés (HCR) à Alger. Cependant, ce processus n'aboutit pas nécessairement à une régularisation pour les demandeur·se·s d'asile et les réfugié·e·s reconnu·e·s comme tel·le·s par le HCR. Le droit algérien exclut les personnes en situation irrégulière de la protection de la loi et n'interdit pas expressément les expulsions collectives comme le prévoit le droit international.

Les femmes migrantes sont particulièrement fragilisées, car trouverdu travail est encore plus compliqué que pour les hommes. Nicole et Stella, copines d'aventure naviguent sur les réseaux sociaux pour occuper leur ennui. Parfois, elles coiffent ou cuisinent pour les autres. Septembre 2016, © camillemillerand.com

À ces lacunes s'ajoute une législation répressive à l'égard des étrangers sans statut légal. Une loi de 2008 a érigé l'immigration irrégulière en infraction pénale passible de deux ans d'emprisonnement et a instauré une procédure d'expulsion. Le refus d'obéir à un arrêté d'expulsion expose les contrevenant·e·s à une peine de cinq ans de prison.

Un pays de passage et de destination

L'Algérie est souvent perçue, à tort, comme un pays de départ compte tenu de l'importance de sa diaspora dans les pays du Nord, notamment en France (voir VE 173). Depuis les années 2000, le pays est également un pays de transit ou de destination pour de nombreux·euses ressortissant·e·s d'États d'Afrique subsaharienne à la recherche d'emplois dans des secteurs tels que le bâtiment et l'agriculture. Des milliers de personnes originaires du Yémen et de Syrie tentent également d'y obtenir une protection.

Expulsions illégales

Les dirigeant·e·s algérien·ne·s aiment répéter à l'envi que l'Algérie n'a pas vocation à devenir le gendarme de l'Europe en référence aux initiatives de l'Union européenne visant à externaliser le contrôle de ses frontières extérieures. Pourtant, à partir de 2016, les autorités ont intensifié les arrestations de masse de ressortissant·e·s originaires d'Afrique subsaharienne en vue de leur expulsion. Ces opérations sont davantage fondées sur un profilage racial que sur une vérification des titres de séjour.

Les personnes arrêtées sont ensuite regroupées dans un camp de transit à Tamanrasset au sud du pays. Selon l'ONU, les Nigérien·ne·s sont transféré·e·s en bus à Agadez au Niger, tandis que les autres sont entassés dans des camions pour être littéralement reconduits à la frontière nigérienne ou malienne où elles·ils sont abandonné·e·s en plein désert, la plupart du temps sans nourriture et avec très peu d'eau.

Ces expulsions se sont inscrites dans un climat de racisme savamment entretenu par le pouvoir algérien dominé par le clan Bouteflika. Incapable de trouver des solutions aux difficultés économiques provoquées par la chute du prix des hydrocarbures en 2014, les responsables politiques ont trouvé en la figure du « migrant africain » le bouc émissaire idéal pour expliquer les maux du pays. Faisant écho à une campagne intitulée « Non aux Africains en Algérie » lancée sur les réseaux sociaux, le chef du cabinet de la présidence déclarait en juillet 2017 que les migrant·e·s subsaharien·ne·s sont « une source de drogue et de criminalité ». Face à cette banalisation du discours raciste, de nombreuses organisations de la société civile se sont mobilisées à travers une pétition « Nous sommes tou·te· s des migrant·e·s ».

Le durcissement de la politique migratoire algérienne n'est pas non plus sans conséquence sur les populations tentant d'échapper aux zones de conflit du Moyen-Orient. En janvier 2019, le ministère de l'Intérieur a décidé de refouler systématiquement tout ressortissant arabe, en invoquant le « risque djihadiste » et qualifiant de « faux migrants » les personnes transitant par le Mali et le Niger de manière irrégulière. Une centaine de réfugié·e·s originaires de Syrie, de Palestine et du Yémen ont ainsi été refoulé·e·s vers le Niger en janvier 2019 suscitant l'inquiétude du HCR.

Parmi les revendications portées par le mouvement de contestation qui secoue l'Algérie depuis le 22 février 2019 figurent le respect des droits humains et le renouvellement d'une classe politique perçue comme illégitime. Alors que les manifestant·e·s continuent toujours de battre le pavé pour demander une véritable transition démocratique, la crédibilité des dirigeant·e·s algérien·ne·s vis-à-vis de leurs concitoyen·ne·s ne devrait-elle pas se mesurer à leur capacité à répondre aux aspirations de la population plutôt qu'au nombre de reconduites à la frontière?

ALEXIS THIRY
Mena rights group

« SUISSE

26 juin

Au Tessin, le Mouvement pour le socialisme (MPS) et le collectif E-resistiamo ont réclamé une nouvelle fois la fermeture du « centre-bunker » de Camorino et exigé « des possibilités de logement et de vie dignes » pour les demandeurs d'asile. Une trentaine de requérants d'asile ont effectué une grève de la faim pour dénoncer un système migratoire suisse qu'ils jugent inhumain. *(Le Courrier,* 26.06.19)

16 juillet

Plusieurs associations suisses lancent une pétition qui demande aux autorités suisses des mesures immédiates afin que les personnes en détresse en mer Méditerranée puissent être sauvées et accueillies de manière décentralisée. La France, l'Allemagne, l'Espagne, Malte, le Portugal, les Pays-Bas, la Finlande et le Luxembourg ont fait part de leur volonté d'accueillir des rescapé-e-s, mais pas la Suisse. Plus de 3000 personnes ont été refoulées vers la Libye en 2019 selon le HCR. Un renvoi dans ce pays contrevient au principe de non-refoulement qui veut qu'aucune personne ne puisse être renvoyée dans un État où elle risque la torture, de graves violations de droits humains ou la mort.

5 août

L'agence européenne de garde-frontières Frontex est accusée de violations des droits humains aux frontières extérieures de l'UE. Un collectif de médias a récemment mené une vaste enquête qui démontre un recours excessif à la force et des maltraitances à l'égard des personnes cherchant protection. L'enquête rapporte des actes de violence perpétrés dans plusieurs pays. Certains garde-frontières auraient, entre autres, utilisé des sprays au poivre, traqué des migrants avec des chiens ou encore abusé de certains migrants. Des affaires classées sans suite par Frontex. (*Euronews,* 05.08.2019) Dans la foulée, l'OSAR a publié un communiqué estimant « la Suisse coresponsable des événements déplorables aux frontières extérieures de l'UE. Elle devrait mettre à profit sa coopération avec Frontex afin de promouvoir le respect des droits humains et d'établir des priorités en la matière ».

21 août

Le Conseil fédéral a mis en consultation jusqu'au 22 novembre plusieurs modifications de la loi fédérale sur les étrangers et l'intégration (LEI) touchant au statut de l'admission provisoire. Les détenteurs d'un permis F devraient désormais pouvoir changer de canton s'ils trouvent un emploi dans un autre canton ou s'ils y suivent une formation professionnelle initiale. Le but est de faciliter leur intégration professionnelle et réduire leur dépendance à l'aide sociale. D'autre part, le Conseil fédéral a durci la loi, pour interdire en principe tout voyage à l'étranger aux personnes admises à titre provisoire et inscrire expressément dans la loi l'interdiction de se rendre dans le pays d'origine ou de provenance. Une mesure fortement critiquée pour son caractère discriminatoire et liberticide. *(Le Courrier,* 21.08.19)

28 août

Le Conseil fédéral estime que les conditions sont réunies pour que la Géorgie soit qualifiée d'État d'origine sûr et vers lequel un rapatriement peut être considéré comme raisonnablement exigible. Cette modification, en vigueur dès le 1er octobre 2019, fait suite à la hausse du nombre de demandes d'asile de ressortissants géorgiens, qui s'explique selon le Conseil fédéral par la libéralisation du régime de visas dans l'espace Schengen au printemps 2017. Après avoir renforcé le contrôle aux frontières et prononcé des interdictions d'entrées aux demandes « manifestement infondées », les autorités veulent « montrer que [la Suisse] prend toutes les mesures requises pour réduire le nombre des demandes d'asile injustifiées et accroître l'efficacité de l'exécution des renvois. »

29 août

Les requérants d'asile mineurs non accompagnés (RMNA) devraient désormais être mieux pris en charge. Le SEM a décidé de placer, dès janvier 2020, trois sociopédagogues par centre hébergeant des RMNA en plus du personnel habituel. Les jeunes seront répartis entre six régions proportionnellement à leur population. Dans les logements déjà aménagés, des mesures seront prises pour séparer les jeunes des adultes et pour garantir des conditions de logements davantage conformes aux besoins des mineurs. (*Le Matin,* 29.08.19)

EUROPE

28 juin

L'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe a demandé à Frontex de renforcer son mécanisme interne de signalement des violations des droits de l'homme survenues au cours d'opérations menées ou coordonnées par ce dernier. Elle a également demandé à l'agence de suspendre immédiatement ses opérations à la frontière entre la Hongrie et la Serbie à la lumière des violations systématiques des droits de l'homme dans les zones de transit confirmées par la Cour européenne des droits de l'homme.

2 juillet

Une attaque aérienne sur le camp de détention pour migrant-e-s de Tadjourah dans la capitale libyenne a fait au moins 66 personnes tuées et plus de 80 blessées. Suite à cette attaque, le réseau Migreurop rappelle la responsabilité de l'Union européenne et de ses États membres face à la violation des droits des personnes migrantes en détention dans un pays en guerre civile. Le réseau ajoute que cette situation est une conséquence directe des politiques d'externalisation et de marchandage migratoire menée par l'UE et appelle à la liberté de circulation.

25 juillet

La Commission européenne a décidé de traduire devant la Cour de justice de l'Union européenne la Hongrie en raison d'une législation restreignant davantage le droit d'asile et transformant en infraction pénale les activités de soutien aux demandeurs d'asile. La Commission a également adressé une lettre de mise en demeure à la Hongrie concernant le refus de fournir de la nourriture aux personnes en attente d'un retour placées en rétention dans les zones de transit hongroises à la frontière avec la Serbie.

31 juillet

Au mois de juin, deux avocats ont déposé un dossier de 245 pages devant la Cour pénale internationale incriminant les décideurs européens pour leur rôle dans la mort de 12 000 personnes en Méditerranée entre 2014 et 2019 et leur complicité dans les exactions commises contre les migrants en Libye. Selon les avocats, ces décès sont liés à la politique consistant à vider peu à peu la mer de ses sauveteurs et à laisser les clés aux garde-côtes libyens. (*Le Soir,* 31.07.19)

21 août

En Grèce, douze ONG ont publié un rapport dénonçant de graves violations des droits des demandeurs d'asile en Grèce, principalement sur le continent ainsi que sur les îles de Chios, Lesbos et Samos, pouvant s'apparenter à de la torture. *No end in sight* dénonce les mauvaises conditions de détention, l'inadéquation des installations sanitaires et le manque d'accès aux soins ainsi qu'à la protection juridique. Le rapport souligne les mauvais traitements infligés par la police dans les centres de détentions. Les violences à l'encontre des femmes réfugiées et requérantes d'asile sont particulièrement alarmantes en raison du manque de mesures spéciales de protection. Une péjoration de ces conditions est à craindre au vu d'une hausse marquée d'arrivées de réfugiés en provenance de Turquie.

8 septembre

Depuis le 1er janvier 2019, près de 1500 personnes migrantes ont tenté de traverser la Manche depuis la France en direction de l'Angleterre afin de quitter l'UE et le système Dublin en pensant pouvoir y obtenir un permis de séjour et le droit de travailler. La présence de nombreux bateaux, les courants violents et la météo changeante rendent de telles traversées périlleuses. (*RTS,* 08.09.2019)

11 septembre

Le HCR, l'UNICEF et l'OIM ont lancé un appel pour améliorer la scolarisation des enfants réfugiés et migrants à l'intérieur des frontières européennes. D'après l'ONU, les pays européens devraient allouer davantage de moyens à leurs systèmes d'éducation afin que ces enfants puissent avoir accès à un enseignement de qualité et poursuivre leur parcours scolaire. En effet, les enfants réfugiés et migrants obtiennent des résultats d'apprentissage inférieurs lorsqu'ils ne bénéficient pas d'un soutien adéquat. (*RTBF,* 11.09.19)

- > CEDH : Convention européenne des droits de l'homme
- > CourEDH : Cour européenne des droits de l'homme
- > DFJP : Département fédéral de justice et police
- > LEtr : Loi sur les étrangers
- > LAsi : Loi sur l'asile
- > SEM : Secrétariat d'État aux migrations
- > TAF : Tribunal administratif fédéral
- > UE : Union européenne

Page réalisée par Daniela Camelo
Sources : presse romande, Migreurop, asile.ch

RECIT

À BRUXELLES, À LA RENCONTRE DE JEUNES ÉRYTHRÉENS AYANT FUI UNE SUISSE INHOSPITALIÈRE

Marie-Laure Bonard s'est engagée, il y a trois ans, au sein de 3ChêneAccueil, un collectif citoyen qui s'est créé à Genève pour apporter un peu d'humanité aux demandeurs d'asile « enterrés » dans un abri de protection civile, et du SORA, soutien oecuménique aux requérants d'asile. De là est née une relation privilégiée avec un jeune Érythréen, arrivé en Suisse seul, encore mineur, qu'elle a pris sous son aile. Ce faisant, elle a alors découvert la réalité administrative brutale de l'asile, à laquelle elle résiste par son humanité. Elle raconte ses retrouvailles à Bruxelles avec Efrem, un ami de son protégé. Il y erre, comme des dizaines d'autres Érythréens, rejetés par la Suisse. (réd.)

« Tu manques », m'écrit Efrem depuis la Belgique, où il est parti avec son ami Dawit suite au rejet de leurs demandes d'asile par la Suisse. Je saisis l'opportunité d'accompagner Veronica Almedom, codirectrice de l'*Information Forum for Eritrea* (IFE), qui a prévu de se rendre à Bruxelles dans le cadre d'un reportage de la RTS alémanique[1]. Nous voulons voir, de nos propres yeux, la situation des Érythréens déboutés qui ont filé là-bas, dans l'espoir de gagner l'Angleterre. Efrem et Dawit, rencontrés au hasard du bénévolat à Genève, me manquent.

Bruxelles, gare du Nord, lundi 17 juin 2019, le matin

Veronica arrive. Nous avons à peine le temps de nous dire bonjour que deux jeunes Érythréens nous abordent. Ils sentent la rue, ils étaient en Suisse, avant. Ils y étaient arrivés mineurs, seuls, à ce titre reconnus comme requérants d'asile mineurs non accompagnés (RMNA). Avant d'être déboutés, comme tant d'autres. Nous comprenons que nous ne pourrons pas recueillir la parole de tous ceux que nous croiserons durant cette journée. Qu'ils seront trop nombreux.

Déjà, les deux journalistes de la RTS qui suivent Veronica sont là. Nous faisons connaissance, elles souhaitent filmer les lieux où se retrouvent les migrants et leur parler. Toutes les trois s'éclipsent rapidement pour une interview. Nous convenons de nous retrouver plus tard au même endroit.

Efrem et Dawit devraient être dans la gare. Ils m'ont envoyé un message plus tôt, depuis le train qu'ils ont pris depuis le sud de la Belgique. C'est de là-bas, à deux heures de transport de la capitale, qu'ils essaient de gagner l'Angleterre. Ils campent à proximité des aires d'autoroute, tentant nuit après nuit, depuis trois mois, de monter dans un camion qui les mènera vers le pays de leurs rêves. Ils disent que certains ont réussi, que de l'autre côté de la Manche on peut trouver du travail, obtenir un permis. C'est toujours arrivé à l'ami du cousin du cousin de l'ami.

Leurs espoirs sont de l'ordre du mythe et de la croyance, mais je ne les ai pas dissuadés de quitter mon pays qui les a si brutalement rejetés. Ils savent la route et ses écueils, même s'ils ne comprennent pas très bien pourquoi il leur faut la poursuivre encore et encore, eux qui imaginaient être arrivés. Et puis, parfois, ils reculent d'une case, enfin, d'un pays, comme Efrem, renvoyé d'Allemagne en Suisse selon les accords de Dublin, un an plus tôt.

J'étais bien inquiète la veille de leur départ pour la Belgique, quand ils sont venus me dire au revoir. Ce matin-là aussi,

à Bruxelles. Impossible de les joindre. Pas de connexion. Pendant trois quarts d'heure, je tourne dans la gare. Le tunnel sinistre était encore trois semaines auparavant le dortoir venteux de plus de 200 personnes en errance. Il a été évacué. Sur la grande coursive, personne ne s'arrête, les misères se frôlent. Exilés d'Afrique et d'Afghanistan, vieux clochards, toxicos sans âge.

En déambulant dans ce lieu clos et ses abords immédiats, je suis frappée du nombre de fois où je croise les mêmes personnes. Il en ira ainsi toute la journée. Une seule pour moi, mais combien pour celles et ceux qui ne peuvent se poser nulle part ? Soudain, je les vois, assis sur un long banc inconfortable. Efrem et Dawit, penchés sur leurs téléphones cassés. Je me dis: « Ils sont comme nimbés d'un halo gris ». Ils se lèvent comme un seul homme et m'étreignent. Je les sais gênés de ne pas être aussi propres qu'avant, alors je les serre encore plus fort.

Il fait chaud mais ils portent pulls et vestes. Ils ont sans doute dormi dehors. C'est Dawit qui parle pour les deux. Efrem ne dit presque rien. Il prétend que c'est parce qu'il est timide, il sourit en coin.

Ils se raidissent, deux policiers enjoignent à tous les hommes noirs de circuler. Dawit me demande de faire semblant de ne pas les connaître. Sûrement pas. Nous avons le droit d'être là ensemble et je le signifierai à la police si nécessaire. Les policiers s'éloignent, comme si ma simple présence donnait soudain des droits.

Nous allons boire sur une terrasse. Je donne des nouvelles de Genève. Des amis érythréens qui les saluent, de ceux qui ont la chance d'avoir un permis et des autres… Depuis leur départ, plusieurs ont reçu un « papier-blanc »[2]. Efrem et Dawit sont horrifiés par leur nombre et totalement choqués quand je leur raconte que la Suisse est en train de réexaminer les permis F de 3 200 Érythréens. « C'est pire qu'être débouté directement ».

Nous nous déplaçons sur la place devant la gare au rythme de l'ombre. Ils me disent leur vie en Belgique, l'attente sur les parkings, la peur de la police. J'imagine bien qu'ils édulcorent leurs récits, par pudeur, mais aussi pour que je ne m'inquiète pas trop pour eux. Ils ont aussi rencontré des « personnes comme moi ». Des membres d'associations actives dans le domaine de l'asile. À Bruxelles, grâce à la Plateforme citoyenne de soutien aux réfugiés[3], ils ont été nourris, ont trouvé un lieu où s'arrêter, recharger leurs portables, se soigner, trouver des habits. Dans le sud, des mains se sont tendues pour les abriter des

intempéries, leur fournir du matériel de camping. « Monsieur Pierre » a accueilli Efrem chez lui, une photo en atteste ! « Madame Isabelle » les aide aussi. Me voilà en contact avec ces personnes bénévoles qui, comme moi, ont accueilli ces jeunes et d'autres au gré de leurs errances. Nous échangeons sur la situation des Érythréens et de l'asile par-delà les frontières.

Bruxelles, parc Maximilien, lundi 17 juin, après-midi

Veronica et les deux journalistes nous ont rejoints. Nous allons vers le parc Maximilien. Il s'agit plutôt d'un terrain non construit au milieu des immeubles de bureaux. Ce lieu a connu des campements de migrants, des évacuations. Maintenant clôturé et fermé la nuit, il est réinvesti la journée, notamment depuis l'évacuation de la gare du Nord. Cette après-midi-là, il doit y avoir au moins 200 personnes, disséminées sur l'herbe sèche, dont 90 % d'hommes, presque tous d'Afrique. Beaucoup d'Érythréens. Quelques courageux tapent dans un ballon sur un terrain de sport miteux.

Nous sommes quatre femmes, cela attire l'attention. Tout de suite, les journalistes doivent ranger leurs caméras, l'ambiance est lourde, sinon hostile. Je pousse mon portable tout au fond de mon sac. De jeunes hommes dissimulent leurs traits dans leurs capuches ou avec leurs mains. La présence d'Efrem et Dawit à nos côtés apaise les esprits et les corps. On vient vers nous avec curiosité. Des conversations se nouent. En Français, Tigrinya, Anglais et… Suisse allemand.

Les Érythréens étaient tous en Suisse. Certains depuis quatre ou cinq ans. Certains arrivés mineurs, parlant Français ou Allemand avec l'accent du canton auquel ils avaient été attribués au hasard. Disparus des statistiques helvétiques, en transit comme disent les Belges, dans les limbes. Pourtant ils sont bien vivants et ont des visages. Qu'aucun n'acceptera de montrer à la caméra. Même flouté.

Un bruissement s'élève. En une fraction de seconde se forme comme une meute. Les hommes courent de plus en plus vite sur la petite distance qui les sépare de l'entrée du parc. Que se passe-t-il ? Le feu ? La police ? Une rixe ? Non, c'est juste une vieille voiture dont le conducteur peine à sortir tant ils sont nombreux à entourer le véhicule. Il amène juste des invendus de boulangerie. En 2019, dans la capitale de l'Europe, je viens de voir des hommes se battre pour du pain nu.

Plus tard, avec Veronica, Efrem et Dawit donnent deux interviews. Enfin, surtout Dawit, car Efrem ne parle plus du tout. À la SFR puis à une ONG. Il raconte leur histoire, encore et encore, répond aux questions jusqu'à l'épuisement, jusqu'à ce que les larmes perlent. « Il est temps d'arrêter », dit Veronica. Et puis, ils doivent retourner sur leur parking. Deux amies généreuses m'ont donné des Euros pour eux. Je les glisse dans la poche de Dawit, en précisant que ce n'est pas mon argent, autrement ils ne l'accepteraient pas.

Je les regarde s'éloigner vers le quai. Je pense à leurs mères, aux confins de l'Érythrée, qui ne les ont pas revus depuis cinq ans. Elles ont des fils magnifiques. Les connaître est un privilège.

« MADAME MARIE »

1 Sur Facebook (www.facebook.com/RTSinfo/videos/3548090178538234/) ou sur asile.ch : RTS I Reportage à Bruxelles auprès de jeunes Érythréens ayant quitté la Suisse, 2 septembre 2019

2 Le « papier blanc » est l'attestation de délai de départ remis aux personnes déboutées, à faire tamponner à échéance rapprochée (tous les 3-7 jours) pour avoir le droit à recevoir l'aide d'urgence et un lit pour la nuit.

3 Lien vers le site de la Plateforme citoyenne : www.perlesdaccueil.be/

OPINION

MANDATS FÉDÉRAUX AUX ENTREPRISES PRIVÉES

MÉDECINS POUR LA BONNE CONSCIENCE ?

Les médecins ont été utilisés, de longue date, par les pouvoirs politiques pour vernir de blanc certaines pratiques assez sombres. Même les régimes totalitaires du 20e siècle ont eu besoin d'eux pour leur bonne conscience. Les dirigeants soviétiques, par exemple, utilisaient des psychiatres pour déclarer « fous » les opposants au régime ; les responsables de l'Apartheid en Afrique du Sud demandaient à des médecins blancs, dont des Suisses (témoignage d'un ami), de déclarer « aptes à être fouettés » de jeunes adolescents noirs. Deux cas, parmi tant d'autres, plus terribles encore.

Étonnant, non ? Des régimes dictatoriaux dont les prisons débordent, en quête d'une caution médicale pour les sales besognes ! Je n'ai pas l'impression (les historiens me corrigeront) que les rois et les reines, du temps des monarchies absolues, s'embarrassaient d'une telle caution pour jeter des humains au cachot. Est-ce un effet de la Déclaration des Droits de l'Homme de 1789, reformulée en 1948 ?

Les démocraties modernes, censées respecter les droits humains, ont d'autant plus besoin de cette couverture médicale pour le sale boulot, comme le renvoi forcé de migrants indésirables, parfois bâillonnés, ligotés et même langés. Fernand Melgar, dans son film bouleversant « Vol spécial », tente d'éveiller les consciences sur ces pratiques indignes de notre pays : incarcération de plusieurs mois sans avoir commis de délit ni avoir eu droit à un jugement, puis renvoi forcé.

Depuis le décès d'un Nigérian, survenu le 17 mars 2010, juste avant l'embarquement dans un de ces vols, des médecins sont requis pour déclarer « *Fit to fly* » les personnes ainsi renvoyées et sont mandatés pour accompagner ces vols. On les a vus prêts à injecter des sédatifs[1] lorsque menottes et baillons ne suffisaient plus…

Alfred Häsler, dans son livre « La barque est pleine », publié en 1967[2], décortique les dessous politiques et administratifs du refoulement des Juifs par la Suisse durant la Deuxième Guerre mondiale. Il montre bien, citations à l'appui, le soin que mettent les dirigeants de l'époque à se justifier publiquement, témoignant par-là de leur mauvaise conscience. Personnellement, en 42 ans d'exercice de la profession médicale, dont 37 comme médecin de famille, j'ai été confronté plusieurs fois à ces tentatives d'instrumentalisation.

Personnellement, en 42 ans d'exercice de la profession médicale, dont 37 comme médecin de famille, j'ai été confronté plusieurs fois à ces tentatives d'instrumentalisation.

J'ai vécu, par exemple, l'histoire suivante : Nous sommes à la fin de la guerre du Kosovo. Une famille de patients, originaire de ce pays, arrivée dans mon village dans les années 80 pour y travailler, accueille un jeune couple de cousins et leur bébé, réfugiés de guerre. Ce nourrisson est souvent malade et je viens de découvrir une grave anémie. Un oncle est tuberculeux.

Je décide d'hospitaliser l'enfant, mais rencontre des difficultés administratives, car cette famille est en principe attribuée au canton de Lucerne. Avant que je ne sois parvenu à résoudre ce problème, le jeune couple arrive, affolé: ils viennent de recevoir un ordre de renvoi dans les 48 heures. La guerre est officiellement terminée. Les bombes fument encore, les maisons sont détruites, mais l'Office fédéral des Migrations (ODM, ex-Secrétariat d'État aux migrations) juge urgent ce rapatriement.

Le père, qui souhaite rentrer, avait juste demandé un délai de quelques mois, le temps de se rendre sur place pour reconstruire un logement. Délai refusé. 48 heures, c'est court pour obtenir une dérogation pour raison médicale. Mon collègue, de langue maternelle argovienne, téléphone pour moi à l'ODM, parvient à parler au médecin responsable, qui semble comprendre la situation et demande un rapport médical. Rapport détaillé, traduction par précaution, fax en urgence. Copie remise aux parents du bébé.

Deux jours plus tard, 4 h du matin: je suis réveillé par une voix vociférant dans une langue qui ne m'est pas familière. Je finis par comprendre qu'il s'agit d'un policier lucernois, chargé d'exécuter, avant l'aube comme toutes les exécutions, le renvoi de la jeune famille. Le père ayant brandi mon certificat médical, le policier, très contrarié, tente d'arracher, par téléphone, mon reniement. Comme je refuse fermement, en insistant sur le danger, le policier raccroche, fâché, en grommelant qu'il trouvera bien une solution.

Quelques jours plus tard, j'apprends que ce policier a fait appel, cette nuit-là, à un médecin de garde local. Ce dernier a établi un certificat attestant que ce bébé était *fit to fly*. Longtemps après, j'ai su que le nourrisson avait miraculeusement survécu, après 7 mois d'hôpital, dans des conditions particulièrement précaires.

Après une recherche assidue, j'ai fini par retrouver le collègue qui avait signé, sous la pression de la police, le certificat concernant ce bébé. Je lui ai écrit, de manière plutôt bienveillante, me demandant s'il avait conscience d'avoir été instrumentalisé. Il m'a remercié, très sincèrement, atterré d'apprendre l'histoire médicale de ce bébé, qu'on lui avait effectivement cachée.

De plus en plus de médecins, fort heureusement, sont devenus prudents et refusent, pour des raisons éthiques évidentes, de jouer ce rôle d'exutoire de la mauvaise conscience collective et de couverture d'autorités déboussolées.

Le système est particulièrement cynique: si les personnes refoulées sont déclarées « Fit to fly », ces médecins peuvent doubler ou tripler la mise en les accompagnant dans l'avion, au tarif de 1 000 à 1 500 francs le vol !

Ce n'est pas pour rien que le Secrétariat d'État aux Migrations lance des appels d'offres visant à confier à une entreprise privée ce genre de besogne. Ainsi est née Oseara AG, une société qui recrute des médecins mercenaires pour ce travail peu reluisant mais lucratif.

Comme l'a révélé Rafaela Roth, journaliste au Tages Anzeiger, dans son enquête[3], le système est particulièrement cynique: si les personnes refoulées sont déclarées « Fit to fly », ces médecins peuvent doubler ou tripler la mise en les accompagnant dans l'avion, au tarif de 1 000 à 1 500 francs le vol ! Si ce n'est pas de l'incitation…

Faudra-t-il, une fois encore, attendre deux générations pour que notre pays, honteux, s'excuse publiquement d'avoir atteint un tel niveau d'indignité et dédommage les éventuels survivants ?

FRANÇOIS PILET
Médecin fraîchement retraité, Vouvry
Mail de l'auteur : francoispilet@vouvry-med.ch

1 L'administration forcée de kétamine par les médecins d'Oseara a été abandonnée fin 2012, après les critiques virulentes de l'Académie suisse des sciences médicales et de la Commission nationale de prévention de la torture.

2 Alfred A. Häsler, *Das Boot is voll. Die Schweiz und die Flüchtlinge, 1933-1945,* Ex Libris Verlag, Zürich, 1967. Version française : *La barque est pleine. La Suisse terre d'asile ?* Édition M, Zürich, 1992

3 Rafaela Roth, *Aerzte ohne nötige Qualifikation begleiten Auschaffungsflüge*, Tages Anzeiger, 17.01.2018

TÉMOIGNAGE

« ICI, LES GENS SOUFFRENT DE PROBLÈMES PSYCHOLOGIQUES, DE MANQUE DE SOMMEIL ET DE MAUVAISE ALIMENTATION »

Réflexions sur la vie au Centre fédéral de Perreux par un de ses habitants[1]

« De l'extérieur, cet endroit ressemble à une prison, parce qu'il est entouré de clôtures. À l'intérieur, il y a des règles strictes et on nous demande notre carte d'identification pour faire n'importe quoi : aller à la cafétéria, laver nos vêtements, travailler à l'intérieur, aller dans le petit parc autour du centre… Ils scannent notre carte chaque fois que l'on entre ou sort du bâtiment. Ils vous fouillent chaque fois que vous venez de l'extérieur, même si vous revenez des bâtiments annexes du Secrétariat d'État aux Migrations (SEM) ou de Caritas pour votre procédure. »

Un jour, je suis arrivé en retard au centre, à 19 h 30 au lieu de 19 h, et ils m'ont pénalisé en m'empêchant de sortir le lendemain. Cela nous incite forcément à rester confinés: je ne veux pas subir ce système, ce contrôle « policier », donc je ne quitte pas très souvent le bâtiment. Cela étant, le personnel de sécurité est gentil. Je ne les blâme pas: ils ne font qu'obéir aux instructions de leurs supérieurs.

Ici, les gens souffrent de problèmes psychologiques, de manque de sommeil et de mauvaise alimentation. Parfois, je ne veux voir personne et je reste au lit pour perdre du temps. Le système est organisé de manière à se débarrasser rapidement des gens.

À mon arrivée au centre, je suis resté une semaine dans un container[1] à l'extérieur du bâtiment principal. Il y avait 40 personnes à l'intérieur et nous avons tous pris froid. Pendant la journée, nous avions accès au container, mais il fallait toujours montrer sa carte pour entrer et sortir.

Pour les douches, il y a des horaires spécifiques: de 8 h à 9 h 30 et de 19 h 30 à 21 h. Si tu te réveilles tard, tu ne peux pas prendre une douche le matin. Il n'y a pas d'eau chaude aux robinets sauf pour les douches.

Il n'y a pas de prise électrique ni d'accès Internet dans les chambres. Tu dois alors aller dans le couloir et il est difficile de trouver de la place pour brancher ton téléphone. Alors je reste éveillé tard afin de recharger mon portable et utiliser Internet.

Les demandeurs d'asile n'ont pas la possibilité de cuisiner pour eux-mêmes. C'est peut-être de la bonne nourriture pour un hôpital (NB: la nourriture du centre provient des cuisines de l'hôpital psychiatrique de Perreux), mais pas pour nous. Parfois, je ne mange que le pain. Nous dînons à 18 h, donc si tu ne gardes pas de fruits dans ta chambre, tu as faim le soir. Il y a un bar à café aussi, mais la plupart du temps le café est froid.

Accès aux soins

Si l'infirmière décide que vous méritez de voir le médecin, elle vous y réfère. Je toussais, j'ai pris froid, j'avais de la fièvre. Je lui ai dit que c'était urgent. Elle m'a confirmé que j'avais besoin d'un rendez-vous, mais comme il n'y a qu'un seul médecin, elle m'a dit que le rendez-vous était seulement deux jours plus tard. Elle aurait pu me donner des médicaments tout de suite.

J'ai demandé à apprendre le français et ils m'ont dit qu'ils n'enseignaient qu'aux enfants. J'ai demandé si je pouvais suivre les leçons avec eux, mais ce n'était pas possible. Je n'ai vu aucun adulte apprendre le français. J'ai vu un calendrier avec des activités, mais je ne comprends pas ce qu'il y a et à quel moment. Je n'ai été invité à aucune activité ou visite. J'aimerais bien y participer.

ABDEL (PRÉNOM D'EMPRUNT)

Récit recueilli lors de la journée des réfugié-e-s, le 15 juin 2019, par Droit de Rester Neuchâtel. Traduit de l'anglais.

1 *Les demandeur-e-s d'asile peuvent y séjourner jusqu'à 140 jours (4 mois et demi)

2 Préfabriqué dans lequel les nouveaux arrivants passent quelques temps en attente d'un transfert dans le bâtiment principal ou dans un centre d'une autre région.

EN BREF

Baisse des demandes d'asile et centres fédéraux

Ne pas refaire les erreurs du passé

La conseillère fédérale Karin Keller Sutter a promis des économies dans le domaine de l'asile de l'ordre de 30 millions de francs par an grâce à la fermeture de centres fédéraux. Le nombre d'arrivées en Suisse est au plus bas avec 14 500 demandes projetées à fin 2019 par Berne. La fermeture reste « temporaire » précise le Conseil fédéral. L'idée est sans doute d'éviter les erreurs du passé, notamment le chaos organisé par Christoph Blocher qui avait calibré le dispositif d'accueil à 10 000 demandes par an, réduisant le financement fédéral aux cantons en conséquence. Sans se poser de question, ceux-ci avaient résilié baux et lieux collectifs. Ils s'en étaient mordu les doigts, une fois réalisé que les chiffres avancés par l'ex-patron de l'UDC relevaient avant tout du fantasme. Dans l'urgence et souvent face à un voisinage hostile, ils s'étaient rabattus sur des abris de protection civile.

Aujourd'hui, les cantons feraient bien de s'en souvenir avant de licencier du personnel formé et de prévoir la fermeture de lieux de vie. D'une part parce que miser sur le blocage des frontières en Méditerranée et dans les Balkans est illusoire: ce sont les guerres et persécutions qui poussent les gens à partir et on ne peut pas dire que le monde se porte mieux. Ensuite parce que le nombre de personnes ayant reçu une protection restera stable: les cantons devront les héberger durablement. Pour s'en convaincre, nos dirigeants peuvent aussi relire le décryptage « Médias et public enfumés par la rhétorique de la hausse des demandes d'asile » (Cristina del Biaggio et Sophie Malka, Comptoir des médias, 2015).

Car on le sait bien, l'histoire se répète.

SOPHIE MALKA

LIVRE

LES AMBIGUÏTÉS DU RÉGIME D'AIDE D'URGENCE

« Vous êtes désormais en situation illégale sur le territoire suisse. Vous n'avez plus le droit de travailler, vous êtes exclus de l'aide sociale et vous devez déménager dans un centre collectif. Toutefois, en vertu de l'art. 12 de la Constitution fédérale, vous pouvez demander une aide d'urgence. Celle-ci vous sera accordée pour un court laps de temps : une semaine, 15 jours ou un mois. Une fois ce délai terminé, vous pourrez renouveler votre demande ».

Ce double discours, entre assistance et rejet, s'adresse, depuis janvier 2008, aux personnes qui ont obtenu une réponse négative à leur demande d'asile. Avant de recevoir cette décision, certaines vivaient en Suisse depuis de nombreuses années.

Plus de dix ans ont passé depuis la mise en place du régime d'aide d'urgence. Parmi les hommes, femmes et enfants déboutés, quelques-uns ont été renvoyés de force ou ont choisi de rentrer dans leur pays avec une aide au retour, un grand nombre a préféré disparaître dans la clandestinité. D'autres, enfin, se sont résignés à accepter cette vie de précarité pendant 5, 6 voire 10 ans, avec l'espoir d'obtenir, enfin, un permis de séjour. Le parcours de ces personnes « hors norme » a fortement interpellé l'anthropologue Giada de Coulon. Elle en a fait le thème de sa thèse de doctorat. Les résultats de son enquête viennent de paraître dans un ouvrage au titre évocateur: « L'illégalité régulière ».

L'auteure a voulu comprendre de l'intérieur ce que représentait une existence où les repères qui balisent toute vie sociale demeurent en zone grise. Sa posture est celle d'une chercheuse engagée, désireuse de donner la parole à celles et ceux qui ne peuvent s'exprimer. Pour ce faire, elle a côtoyé, pendant plusieurs années, des personnes déboutées au sein d'un foyer d'aide d'urgence. Au fil des entretiens qu'elle a menés, elle a découvert comment certaines parvenaient, envers et contre tout, à se projeter dans le futur, bien que tout ait été conçu pour qu'elles n'en aient aucun.

À leur arrivée en Suisse, les requérant-e-s d'asile ont le souci de collaborer avec l'État en faisant enregistrer leur demande de protection de manière légale. Lorsque leur requête est rejetée, ils et elles entrent dans un processus d'illégalisation, d'exclusion et de des-intégration. Une véritable descente aux enfers.

Toutefois, l'exclusion n'est jamais totale. La manière dont l'aide d'urgence est octroyée, particulièrement le fait de devoir se présenter à échéance serrée et régulière aux autorités pour y avoir droit, les renvoie à chaque fois dans un espace où les frontières entre un statut légal et une situation illégale demeurent floues. Le lien avec les autorités est alors régulièrement maintenu. De ce fait, les personnes déboutées ne se considèrent pas comme hors la loi. Installées dans une attente sans fin, fortement dominée par la peur du renvoi, plusieurs nourrissent l'espoir que leur cause est juste et finira par être reconnue. Plus le temps passe, plus cette croyance devient tenace.

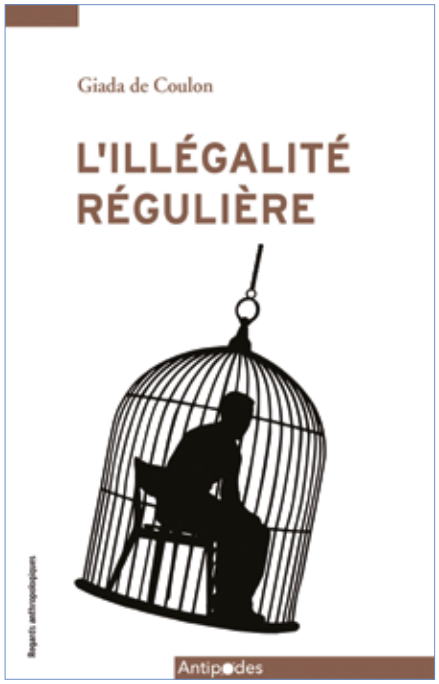

Giada de Coulon, *L'illégalité régulière. Ethnographie du régime de l'aide d'urgence en Suisse,* éd. Antipodes, 2019.

De même, au fil des ans, certains fonctionnaires et employés du foyer d'aide d'urgence, conditionnés à faire comprendre aux requérants qu'ils n'ont rien à faire en Suisse, finissent eux aussi par penser: « Si après tant d'années ils sont encore là, c'est peut-être bien qu'ils en ont le droit ? »

Ce type de commentaires qui peuvent aussi s'accompagner dans les faits de menaces de renvoi exprimés par les mêmes agents de l'Etat, de l'obtention de statut de séjour de camarades à l'aide d'urgence ou encore de changements législatifs, génèrent une certaine « conscience de la légalité » chez les personnes déboutées rencontrées. Une marge de manœuvre leur paraît alors possible. Des conseils s'échangent, des réseaux se mettent en place, des négociations commencent. Malgré de nombreux obstacles administratifs à contourner, un processus de régularisation peut être espéré, imaginé.

De manière plus générale, « L'illégalité régulière » s'inscrit dans une réflexion sur les représentations de la loi et de la compréhension que l'on s'en fait dans la durée.

À travers son analyse très fine, Giada de Coulon souligne la force de l'espoir qui habite les personnes déboutées. Elle décrit avec empathie leur combat acharné pour accéder à une vie digne, autonome et libre. Un ouvrage inspirant pour toutes les situations touchant à l'exclusion. Respect pour elle et pour celles et ceux à qui elle prête sa voix.

NICOLE ANDREETTA

N.B. Giada de Coulon a rejoint l'équipe de Vivre Ensemble en novembre 2017, où elle est en charge du Comptoir des médias (cf. dossier média p. 3-9)

POST-14 JUIN

UNE VISIBILITÉ RENFORCÉE POUR LES FEMMES MIGRANTES

L'APPORT DES FEMMES MIGRANTES À LA GRÈVE FÉMINISTE

14 juin 2019 : plus d'un demi-million de personnes, dans toute la Suisse, ont investi les rues et les places de nos villes. Événement peu commun, auquel ont participé de nombreuses femmes migrantes, apportant leurs expériences, leurs propres revendications, leurs pancartes et banderoles colorées, leur force et leur enthousiasme. Dès le départ, cette grève s'est voulue inclusive, cherchant à créer un mouvement aussi large que possible, réunissant des femmes de toutes conditions, de toutes origines, vivant des oppressions diverses. Objectif atteint, ouvrant de nouvelles perspectives de solidarités.

Parmi les éléments porteurs de cette grève féministe a été le choix, plus net que lors de la première grève de 1991, d'élargir le champ des contestations sociales. C'est ainsi qu'ont été intégrées les revendications des femmes dont les conditions de vie et de travail demeurent invisibles – référence au travail domestique et du soin; à l'isolement dans les centres de procédure pour réfugié-e-s. Des femmes dont les droits sont particulièrement bafoués. Les plus nombreuses à être touchées sont issues de la migration, d'où l'importance qu'une lutte commune entre « femmes d'ailleurs et femmes d'ici » puisse se construire.

Dans son fondement, le mouvement s'est clairement défini comme antiraciste et anticapitaliste, refusant de se limiter à la seule critique du patriarcat. Une position essentielle pour dénoncer l'exploitation des femmes migrantes et pour que ces femmes puissent trouver une place dans la construction de cette grève.

Une mobilisation décentralisée

L'ampleur des manifestations du 14 juin fut le résultat d'un intense travail de construction, durant une année entière, dans une approche voulue de décentralisation. Dans les différents cantons, à l'échelle des villes, voire des quartiers, ou encore dans des agglomérations plus périphériques et des villages, des collectifs locaux se sont créés et se sont fait connaître. Du fait de leur proximité, ils ont permis à des femmes de plus en plus nombreuses, de tous âges, d'appartenances sociales et culturelles différentes, affiliées ou non à des organisations, de se retrouver et de se connaître, tant à l'intérieur de ces collectifs, que sur leurs lieux de travail, de formation et de vie. Chacune a ainsi pu prendre sa place et apporter la contribution qui lui convenait.

Cette approche, où « le bouche à oreille » fut déterminant, a notamment aidé à ce que les femmes migrantes soient informées, qu'elles puissent sortir d'un certain isolement et qu'elles osent s'affirmer dans leurs propres revendications.

Une visibilité renforcée

Le groupe Femmes Migrantes Vaud s'est ainsi construit à travers des contacts personnels, des échanges avec les maisons de quartiers ainsi qu'avec le collectif vaudois de soutien des sans-papiers.

A l'instar de l'action menée à Genève pour celles qui n'osaient ou ne pouvaient participer (parce que sans statut légal et/ou risquant leur place de travail), certaines ont pu se faire représenter par des « porte-parole » dénonçant les discriminations qu'elles subissent.

Dans le canton de Neuchâtel, des associations de femmes migrantes (kurdes, africaines, tamoules,…) se sont associées aux préparatifs de la grève. Elles furent nombreuses, le jour J, à tenir des stands, s'exprimer à la tribune, produire des animations. D'autres venues spontanément ont rédigé des pancartes dans leur langue, aidées pour la traduction.

Et à travers la Suisse romande, dans plusieurs Centres de rencontre et de formation pour femmes migrantes, un processus de réflexion s'est fait à l'interne, aboutissant à diverses actions et animations d'ateliers le 14 juin. De magnifiques banderoles furent créées, sur lesquelles elles manifestaient, dans leurs propres mots, leur volonté de faire reconnaître leur force, et exigeaient l'égalité et le respect.

Les femmes issues de la migration furent nombreuses à rejoindre les manifestations en ville. De leur présence a résulté une certaine prise de conscience de réalités et oppressions s'ajoutant à la discrimination de genre. Et de la nécessité de continuer à les dénoncer.

Continuer à faire entendre ces revendications est justement le but de la rencontre européenne « Femmes*, Migrations, Refuge » organisée à Genève les 27, 28 et 29 septembre 2019. Un projet initié par la Marche Mondiale des Femmes, puis soutenu par de nombreuses organisations féministes et de défense des personnes migrantes. Elle constitue aujourd'hui un prolongement à la grève du 14 juin[1].

Cette rencontre vise en effet à établir une plateforme de revendications ainsi qu'un réseau européen de solidarité et de résistances. La participation active de femmes migrantes en est la pierre angulaire. Le grand nombre d'inscriptions témoigne du fort intérêt que ces journées suscitent, et d'une volonté partagée par-delà les frontières de s'unir dans la défense des droits des migrantes.

DANIELLE OTHENIN-GIRARD

*** L'astérisque est utilisé ici pour inclure les multiples identités de genre**

1 Voir VE, n° 172, avril 2019, ainsi que la présentation de ces journées sur le site asile.ch.

EN BREF

FOUILLER LES TÉLÉPHONES PORTABLES DES REQUÉRANTS ?

Dans le cadre d'un projet pilote, le SEM a contrôlé les téléphones et les ordinateurs portables des requérants d'asile sous prétexte qu'un nombre important d'entre eux ne peuvent prouver leur identité. Le porte-parole du SEM a précisé que ces fouilles avaient été effectuées sur une base volontaire et que ces contrôles pouvaient fournir des informations complémentaires importantes sur l'origine et l'identité des requérants d'asile, ainsi que sur l'itinéraire de leur voyage. Pour l'OSAR ces fouilles relèvent d'une atteinte à la vie privée et sont hautement contestables du point de vue de la protection des données. (*Le Temps,* 10.08.19)

INUTILE ET CHRONOPHAGE, SELON UNE EXPÉRIENCE EN ALLEMAGNE

À noter qu'en Allemagne, un projet similaire avait été mené, avec comme objectif de vérifier si les demandeurs d'asile mentaient sur leur origine, leur parcours, leur identité. Début juillet 2018, les résultats démontaient ce préjugé : en neuf mois, sur 238 000 téléphones examinés, seuls 100 avaient pu montrer quelques contradictions. La gauche avait relevé les coûts que représenteraient la poursuite de cette pratique. (*Süddeutsche Zeitung,* 01.07.18)

GENÈVE ET RMNA

Les collaborateurs du foyer de l'Étoile sortent de l'ombre

Longtemps contraints au silence, les collaborateurs du foyer de l'Étoile à Genève ont interpellé les autorités genevoises sur la prise en charge des requérants d'asile mineur non accompagnés (RMNA), qu'ils qualifient d'échec et sont revenus sur leurs tentatives de faire changer les choses de l'intérieur et le mépris de la hiérarchie de l'Hospice général face à leurs propositions. Une vingtaine de collaborateurs a fait parvenir une lettre à la Commission des affaires sociales du Grand Conseil. Ils demandent la création de petites structures plus adaptées, comme le demandait d'ailleurs la Task Force du Conseil d'État genevois dans ses rapports ou la Cour des comptes dans son audit.

PÉTITION ET MOTION ACCEPTÉE

Le Parlement genevois a d'ailleurs adopté le 13 septembre 2019 deux motions et une pétition, portant notamment sur l'accompagnement socio-éducatif des demandeurs d'asile jusqu'à 25 ans, visant à favoriser l'insertion professionnelle et l'octroi d'un permis de séjour pour celles et ceux dont le renvoi n'est pas possible suite au rejet de leur demande de protection ainsi que la pétition pour les Érythréens, demandant également un droit de rester et la possibilité de poursuivre une formation.

Enfin, les actes des assises sur les mineurs et jeunes adultes non accompagnés, requérants d'asile ou non, ont été rendus publics. Ils peuvent être consultés sur asile.ch.

DANIELA CAMELO / SOPHIE MALKA

VIVRE ENSEMBLE
CP 171 / 1211 Genève 8
Tél. (022) 320 60 94
vivre.ensemble@asile.ch
www.asile.ch

Abonnement:
20 frs/an pour 5 numéros

CCP 12-9584-1
IBAN CH 3809 00000 01200 95841

Comité de rédaction
Nicole Andreetta (GE)
Danielle Othenin-Girard (NE)
Christophe Tafelmacher (VD)
Marie-Claire Kunz (GE)
Raphaël Rey (GE)
Emmanuelle Hazan (GE)
Nora Bernardi (GE)
Anouk Piraud (GE)
Louise Wehrli (NE)
Geneviève Lévine-Cuennet (VS)
Anne-Laure Bertrand (GE/NE)

Rédactrice responsable
Sophie Malka
vivre.ensemble@asile.ch

Chargée de projet
Comptoir des médias
Giada de Coulon
media@asile.ch

Stagiaire
Daniela Camelo

Correctrice
Catherine Forster
Sophie Lanfranchi

Conception graphique
kaliata@l–artichaut

Mise en pages
jennifer@l-artichaut

SAVE THE DATE !

Assemblée générale de Vivre Ensemble

Jeudi 31 octobre 2019

Comme chaque année à l'automne, l'heure est aux comptes et au bilan pour l'association Vivre Ensemble. Nous vous invitons d'ores et déjà à réserver la date du 31 octobre 2019 à laquelle aura lieu notre Assemblée Générale. Celle-ci aura lieu à Lausanne ou à Genève en fin de journée. Tous les détails, l'ordre du jour et les documents seront publiés sur notre site internet à l'adresse suivante :
asile.ch/association/assemblee-generale

NOUVELLE RUBRIQUE SUR ASILE.CH

Migr'asile – Sensibilisation dans les écoles

Portail d'accès aux offres d'interventions par des acteurs de terrain dans le domaine de l'asile et des migrations destiné essentiellement aux enseignants du secondaire II du canton de Genève. Soutenu par le Département de l'instruction publique et le service Agenda 21 de la Ville de Genève.

Informer, pour renforcer le droit d'asile

Vivre Ensemble, c'est aussi...

… la plateforme d'actualités asile.ch
… le Comptoir des médias
… un Agenda de l'asile
… dans les écoles / Migr'asile
… des publications

Engagez-vous, soutenez-nous, abonnez-vous !

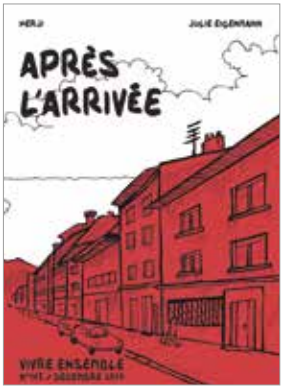

commandes et abonnements :
documentation@asile.ch